



Droit de visite du père de mes enfants

Par **lilou2583**, le **03/03/2013** à **20:14**

Bonjour, suite à des rapports conflictuels et houleux avec mon ex mari (celui ci décide de prendre les enfants quand il le souhaite, problème avec revalorisation pension alimentaire), j'ai donc décidé de suivre à la lettre notre jugement de divorce en date de novembre 2011. Par contre je suis assez perdu au niveau du droit de visite du papa en effet voilà ce qui stipulé:

dit que le droit de visite du père s'effectuera de la manière suivante:

*en dehors des périodes de congés scolaires:

-les premières, troisième et cinquième fins de semaine de chaque mois du vendredi 18 heures au dimanche 18 heures, étant précisé que toute fin de semaine commencée au cours d'un mois doit être comptée dans ce mois

*pendant les périodes de congés scolaires

-la première moitié des vacances scolaires les années paires,
-la deuxième moitié des vacances scolaires les années impaires.

J'avoue être totalement perdue pour les premières semaines, troisième semaine..., à titre d'exemple pour le mois de mars quand aura t'il le droit de les prendre?, merci beaucoup pour votre réponse.

Par **caromaiwen**, le **03/03/2013** à **22:04**

quel est votre zone de vacances pour mars? déjà passer ou les vacances commencent?

Par **lilou2583**, le **03/03/2013** à **22:58**

zone B les vacances ont pris fin aujourd'hui.

Par **caromaiwen**, le **03/03/2013** à **23:11**

pour mars il devra les prendre le vendredi 15 (3ème week end) et le 29 (5ème week end)
et apres il l aura le 5 avril (1er week end)
il l aura donc 2 week end de suite

Par **lilou2583**, le **03/03/2013** à **23:23**

d'accord merci beaucoup caromaiwen pour votre réponse, bonne soirée.